

Séance du conseil Municipal du 3 mai 2016

Compte-rendu sommaire

Tri et conservation des Archives Municipales

Un diagnostic des documents d'archives municipales a été effectué par un chargé de mission des Archives Départementales de Maine et Loire. Ce diagnostic a permis :

- d'évaluer le volume des documents à traiter,
- d'estimer la durée de la mission (6 à 8 semaines) et son coût (environ 2 700 euros mensuel).

Le conseil municipal a donné un accord de principe pour la réalisation de cette mission

Affectation du résultat de l'exercice 2015 du Centre Communal d'Actions Sociales

Le résultat de l'exercice 2015 du budget du CCAS présente un excédent de fonctionnement de 1 596,85 euros. Le CCAS a été dissout lors de la réunion du 16/12/2015 et il convient d'affecter son résultat sur le budget de la commune.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunal : Avis sur le projet de périmètre de fusion

Ce projet de périmètre correspond à la fusion de la Communauté d'Agglomération de Saumur Loire Développement et des Communautés de Communes de Loire-Longué, de la Région de Doué-La-Fontaine et du Gennois, à l'exception de Chemellier et Coutures.

Par vote à bulletin secret, le conseil municipal approuve par 14 voix pour et 1 abstention le projet de périmètre de fusion proposé par Madame la Préfète de Maine et Loire.

Délégation du droit de préemption urbain de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement à la commune

Le conseil municipal accepte la délégation du droit de préemption urbain de la communauté d'agglomération de Saumur.

Convention avec le centre de gestion de Maine et Loire pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leur droit à la retraite

Le conseil municipal autorise le maire à signer ladite convention dans le cadre du droit à l'information.

Travaux de bâtiments

- **Changement de 3 fenêtres à l'école :**

Travaux confiés à la société A2F Menuiserie FARDEAU des Verchers sur Layon pour un montant de 11 880,00 euros HT.

- **Pose d'un détecteur de présence à l'église de Marson :**

Travaux confiés à l'entreprise de M. Christian CUSSONNEAU des Ulmes pour un montant de 286,35 euros HT.

Renouvellement d'adhésion

- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement : cotisation annuelle de 69,80 euros.
- Fondation du Patrimoine : cotisation annuelle de 100 euros.
- Association des Villages et Promenades Botaniques : cotisation annuelle de 62,82 euros.
- Association Coordination Autonomie : cotisation annuelle de 25,00 euros.

Aide humanitaire

Le conseil municipal décide d'attribuer une contribution exceptionnelle dans le cadre de l'aide humanitaire pour l'année 2016 à la Croix Rouge française pour un montant de 350 euros et à la Fondation de France pour son action au Népal pour un montant de 350 euros.

Transactions sur biens soumis au droit de préemption

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente des biens cadastrés suivants :

- Section C n° 1014,
- Section F n° 945, 946, 948, 1191, 1193, 1194 et 1196,
- Section F n° 966 et 967.

Pour extrait certifié conforme
A Rou-Marson, le 9 mai 2016
Le Maire,

